

Ville d'Allauch



ENTRETIEN

Déjections canines dans la commune : stop aux incivilités !

Pour profiter pleinement de nos rues en toute quiétude, la Ville d'Allauch lance une campagne de sensibilisation pour faire face aux incivilités récurrentes concernant les déjections canines dans nos noyaux villageois.

Publié le 21 novembre 2023

Ramasser les déjections canines sur la voie publique est une question de savoir-vivre et de respect d'autrui. C'est non seulement une façon de maintenir les rues plus propres et d'éviter les mauvaises odeurs mais c'est aussi une obligation légale.

En effet, l'article de loi R632-1 du Code pénal et l'article de loi R541-76 du Code de l'environnement imposent aux usagers de la collectivité de ramasser les crottes de leur chien, sous peine d'une amende de seconde classe s'élevant à 135€.

Ce message a pour but de contribuer à une prise de conscience et encourager une évolution des comportements pour lutter contre les incivilités constatées malheureusement au quotidien.

Pour rappel, des distributeurs de sac sont à votre disposition dans toute la commune et des gestes simples et écoresponsables participent à améliorer la propreté de nos rues. Pour le ramassage, toutes les informations pratiques vous sont indiquées sur les panneaux « Point sac » dédiés à votre « toutou ».

Voici la liste des « Toutounettes », alimentées régulièrement, qui sont mises en place

dans la commune :

AU VILLAGE

- › Esplanade Frédéric Mistral
- › Place des Camoins
- › Montée des Frères Olivier (angle du chemin du Garlaban)
- › Chemin du Garlaban (devant la barrière DFCl, à proximité de la Boule de Craie)
- › Ecole Allauch Centre
- › Rue Notre-Dame (en face du Service de l'Urbanisme)

AU LOGIS-NEUF

- › Avenue Leï Rima / Avenue Jean Moulin (au niveau de la Poste)
- › Devant l'école maternelle du Logis-Neuf

À LA POUNCHE

- › Place Haute des Toits de la Pounche
- › Sur le parking de l'école Louis Nivière

À PIE D'AUTRY

- › Entre les écoles maternelle et primaire, en direction du Complexe Sportif Jacques Gaillard

À ENCO DE BOTTE

- › Au niveau de l'ancien terrain multisports

En cas de problème de salubrité, vous pouvez faire un signalement en ligne auprès du Service Proximité <https://www.allauch.com/au-quotidien/allauch-proximite/formulaire-allauch-proximite?fbclid=IwAR3vboAmkEqzlc1vxWR7oKBY3-t4TP7qZ3GBU1kztXBCKvQdFESho9LVIDE>

Nous comptons sur le respect de chacun pour faire de l'espace public un lieu de vie agréable pour tous.

>

**MAIRIE
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :

8h30 > 12h30 - 14h > 18h

Vendredi :

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h